

Bordereau attestant l'exactitude des informations - MARSEILLE - 1303 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 03/10/2025 - 34678 - 2021 B 05451 - 903 266 526 - 13-ELECT-ENERGIES



Cabinet
Alain Alziary

EXPERTISE-COMPTABLE
AUDIT
CONSEIL
SOCIAL

Expert-comptable inscrit au tableau de l'ordre de la région PACAC
Commissaire aux comptes agréé près la Cour d'Appel d'Aix en Provence

Tél :
Email :

www.alainalziary.com

13 ELECT ENERGIES
1201 CHEMIN DES POISSONNIERS

13600 LA CIOTAT

Dossier financier de l'exercice en Euros
Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Activité principale de l'entreprise :

Nous vous présentons ci-après le dossier financier qui se décompose ainsi :

- Les comptes annuels
- Le dossier fiscal
- Le dossier de gestion

Fait à AUBAGNE
Le 19/04/2024

ALAIN ALZIARY
Expert Comptable

ALZIARY ALAIN
440 AVENUE MARCEL PAUL
LA ROSE DES VENTS BAT.3 L'ALIZE
13400 AUBAGNE
0967129957

13 ELECT ENERGIES

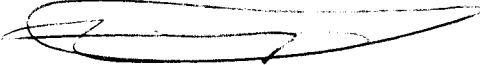
1201 CHEMIN DES POISSONNIERS

13600.LA CIOFAT

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2023

	Pages
- Attestation des comptes	1
- Bilan actif-passif	2 et 3
- Détail des comptes bilan actif passif	4 et 5
- Compte de résultat	6 et 7
- Détail Compte de résultat	8 et 9
- Liasse 2065	10 et 11
- Liasses 2033-A à 2033-F	12 à 17
- Soldes intermédiaires de gestion	18

certifié



ALZIARY ALAIN
440 AVENUE MARCEL PAUL
LA ROSE DES VENTS BAT.3 L'ALIZE
13400 AUBAGNE
0967129957

ATTESTATION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

En notre qualité d'expert-comptable, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise

13 ELECT ENERGIES
1201 CHEMIN DES POISSONNIERS
13600 LA CIOTAT

relatifs à l'exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Les comptes annuels ci-joints se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan,	82 898 Euros
- Chiffre d'affaires HT,	146 582 Euros
- Résultat net comptable,	3 663 Euros

Fait à AUBAGNE
Le 19/04/2024

ALAIN ALZIARY
Expert Comptable

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1 31/12/2022 16		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%	
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (1)							
	Immobilisations incorporelles							
	Frais d'établissement							
	Frais de développement							
	Concessions, brevets et droits similaires							
	Fonds commercial (1)							
	Autres immobilisations incorporelles							
	Avances et acomptes							
	Immobilisations corporelles							
	Terrains							
	Constructions							
	Installations techniques, matériel et outillage	10 049	3 926	6 123	7 111	988	13.89	
	Autres immobilisations corporelles	11 640	2 761	8 879	8 080	799	9.89	
	Immobilisations en cours							
Avances et acomptes								
Immobilisations financières (2)								
Participations mises en équivalence								
Autres participations								
Créances rattachées à des participations								
Autres titres immobilisés								
Prêts								
Autres immobilisations financières	780		780	430	350	81.40		
Total II	22 469	6 687	15 782	15 621	161	1.03		
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours							
	Matières premières, approvisionnements							
	En-cours de production de biens							
	En-cours de production de services							
	Produits intermédiaires et finis							
	Marchandises							
	Avances et acomptes versés sur commandes							
	Créances (3)							
	Clients et comptes rattachés	45 189		45 189	1 747	43 442	NS	
	Autres créances	9 427		9 427	1 281	8 145	635.65	
Capital souscrit - appelé, non versé								
Valeurs mobilières de placement								
Disponibilités	12 500		12 500	44 957	32 458	72.20		
Charges constatées d'avance (3)				4 990	4 990	100.00		
Total III	67 115		67 115	52 975	14 140	26.69		
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)							
	Primes de remboursement des obligations (V)							
	Ecarts de conversion actif (VI)							
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	89 585	6 687	82 898	68 596	14 301	20.85		

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		31/12/2023	12 31/12/2022	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 10 000)	10 000	10 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	1 000		1 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	1 242		1 242	
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	3 663	2 242	1 422	63.43
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
Total I	15 905	12 242	3 663	29.93	
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
Total II					
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
Total III					
DETTES (I)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	31 512	29 665	1 846	6.22
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	23 590	12 407	11 183	90.13
	Dettes fiscales et sociales	11 892	10 565	1 326	12.55
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Autres dettes		3 717	3 717	100.00	
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (I)				
	Total IV	66 993	56 355	10 638	18.88
	Ecarts de conversion passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	82 898	68 596	14 301	20.85	

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

66 993 56 355

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N 31/12/2023 12	Exercice N-1 31/12/2022 16	Ecart N / N-1	
			Euros	%
INSTALLATIONS TECHNIQUES, MATERIEL ET OUTILLAGE INDUSTRIELS	6 123	7 111	988	13.89
21540000 MATERIEL INDUSTRIEL	9 000	9 000		
21570000 AGENCEMENTS AMENAG MAT OUTILLA	1 049		1 049	
28154000 AMORT MATERIEL INDUSTRIEL	3 739	1 889	1 850	97.94
28157000 AMORT AGENCETS AMENAG MAT OUTI	187		187	
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	8 879	8 080	799	9.89
21820000 MATERIEL DE TRANSPORT	7 000	7 000		
21830000 MAT.BUREAU &INFORMATIQUE	4 640	1 247	3 393	272.20
28182000 AMORT.MATERIEL DE TRANSPORT	1 755	5	1 750	NS
28183000 AMORT.MAT.BUREAU &INFORMATIQUE	1 006	162	844	520.99
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	780	430	350	81.40
27500000 DEPOTS & CAUTIONNEMENTS VERSES	780	430	350	81.40
Total II	15 782	15 621	161	1.03
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	45 189	1 747	43 442	NS
41100000 CLIENTS	45 189	1 747	43 442	NS
AUTRES CREANCES	9 427	1 281	8 145	635.65
40100000 FOURNISSEURS	1 793	160	1 632	NS
40960000 FOURN EMBALLAGES A RENDRE		237	237	100.00
42100000 PERS REMUNERATIONS DUES	1 745		1 745	
43702000 PRO BTP	921		921	
44400000 ETAT IMPOTS S/BENEFICES		143	143	100.00
44566000 ETAT TVA SUR AUTRES BIENS ET S	3 701	382	3 319	868.15
44567000 ETAT CREDIT DE TVA A REPORTER	1 266		1 266	
44571000 TVA COLLECTEE A 20%		359	359	100.00
44571100 TVA COLLECTEE A 10%	1		1	
DISPONIBILITES	12 500	44 957	32 458	72.20
51200000 BANQUES	12 500	44 957	32 458	72.20
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE		4 990	4 990	100.00
48600000 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE		4 990	4 990	100.00
Total III	67 115	52 975	14 140	26.69
TOTAL GENERAL	82 898	68 596	14 301	20.85

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N 31/12/2023 12	Exercice N-1 31/12/2022 16	Ecart N / N-1	
			Euros	%
CAPITAL	10 000	10 000		
10130000 CAPITAL SOUSCRIT APPELE VERSE	10 000	10 000		
RESERVE LEGALE	1 000		1 000	
10610000 RESERVE LEGALE	1 000		1 000	
AUTRES RESERVES	1 242		1 242	
10680000 AUTRES RESERVES	1 242		1 242	
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	3 663	2 242	1 422	63.43
Total I	15 905	12 242	3 663	29.93
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES	31 512	29 665	1 846	6.22
45510000 ASSOCIES CPTÉ COURANT	31 512	29 665	1 846	6.22
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	23 590	12 407	11 183	90.13
40100000 FOURNISSEURS	23 590	12 407	11 183	90.13
DETTES FISCALES ET SOCIALES	11 892	10 565	1 326	12.55
42100000 PERS REMUNERATIONS DUES		1 988	1 988	100.00
43100000 URSSAF	919	1 861	941	50.59
43702000 PRO BTP		850	850	100.00
43703000 AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	201		201	
43708000 CI BTP	1 209	1 859	650	34.97
43800000 ORG SOC CHARGES A PAYER	334	264	70	26.48
44210000 ETAT - IMPOTS ET TAXES RECOUVR	22		22	
44400000 ETAT IMPOTS S/BENEFICES	647		647	
44551000 ETAT TVA A DECAISSER		3 589	3 589	100.00
44571000 TVA COLLECTEE A 20%	8 199		8 199	
44571100 TVA COLLECTEE A 10%		61	61	100.00
44571200 TVA COLLECTEE A 5.5%	133	93	39	41.79
44863000 CHARGES A PAYER	228		228	
AUTRES DETTES		3 717	3 717	100.00
41100000 CLIENTS		3 717	3 717	100.00
Total IV	66 993	56 355	10 638	18.88
TOTAL GENERAL	82 898	68 596	14 301	20.85

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012023	et clos le	31122023	Régime simplifié d'imposition	<input checked="" type="checkbox"/>
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	<input type="checkbox"/>
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre <input type="checkbox"/>					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case <input type="checkbox"/>					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société:			Adresse du siège social:		
13 ELECT ENERGIES			1201 CHEMIN DES POISSONNIERS		
SIRET	9	0	3	2	6
	6	6	5	2	6
	0	0	0	1	6
Adresse du principal établissement:			Ancienne adresse en cas de changement:		

REGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
SIRET					

B ACTIVITE					
Activités exercées			Si vous avez changé d'activité, cochez la case		

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)					
1 Résultat fiscal					
Bénéfice imposable au taux normal			0	Déficit	
Bénéfice imposable à 15%	4	310	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		
2 Plus-values					
PV à long terme imposables à 15%			PV à long terme imposables à 19%		
Autres PV imposables à 19%			PV exonérées (art. 238 quinquies)		
3 Abattements sur le bénéfice et exonérations					
Entreprises nouvelles, art 44 sexies	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	<input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	<input type="checkbox"/>
Reprise d'entreprise en difficulté art 44 septies	<input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	<input type="checkbox"/>	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quinquies	<input type="checkbox"/>
Bassins urbains à dynamiser(BUD), art.44 sexdecies	<input type="checkbox"/>	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A	<input type="checkbox"/>	Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 duodécies	<input type="checkbox"/>
Société d'investissement immobilier cotée	<input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	<input type="checkbox"/>	Autres dispositifs	<input type="checkbox"/>
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)				Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W					

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.					

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)					
Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%					

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%					

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		OUI	<input checked="" type="checkbox"/>	NON	Si oui, indication du logiciel utilisé
					CEGID

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:			Nom et adresse du conseil:		
ALZIARY ALAIN 440 AVENUE MARCEL PAUL LA ROSE DES VENTS BAT.3 L'ALIZE 13400 AUBAGNE Tél: 0967129957			Tél:		

CGA/OMGA	Visueur conventionné	(Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:			
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:			Date:	19/04/2024	Lieu:	LA CIOTAT
N° d'agrément du CGA/OMGA/visueur conventionné			Qualité et nom du signataire:		PRESIDENT	
			Signature		BUCAMP DANIEL	

Examen de conformité fiscale (ECF)					
---	--	--	--	--	--

Désignation de l'entreprise 13 ELECT ENERGIES Néant *
 Adresse de l'entreprise 1201 CHEMIN DES POISSONNIERS 13600 LA CIOTAT
 Numéro.SIRET * 9 0 3 2 6 6 5 2 6 0 0 0 1 6 Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2 Durée de l'exercice précédent * 1 6

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
				3 1 1 2 2 0 2 3		3 1 1 2 2 0 2 2	
ACTIF		Brut	Amortissements - Provisions	Net	Net		
		1	2	3	4		
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Fonds commercial *	010	012				
	Autres *	014	016				
	Immobilisations corporelles *	028	030	21 689	6 687	15 002	15 191
	Immobilisations financières * (1)	040	042	780		780	430
	Total I (5)	044	048	22 469	6 687	15 782	15 621
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052				
	Marchandises *	060	062				
ACTIF CIRCULANT	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066				
	Créances (2)						
	Clients et comptes rattachés*	068	070	45 189		45 189	1 747
	Autres * (3)	072	074	9 427		9 427	1 281
	Valeurs mobilières de placement	080	082				
	Disponibilités	084	086	12 500		12 500	44 957
	Charges constatées d'avance *	092	094				4 990
	Total II	096	098	67 115		67 115	52 975
	Total général (I+II)	110	112	89 585	6 687	82 898	68 596
PASSIF				Exercice N NET	Exercice N-1 NET		
				1	2		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		10 000		10 000	
	Ecart de réévaluation	124					
	Réserve légale	126		1 000			
	Réserves réglementées*	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131	132		1 242		
	Report à nouveau	134					
	Résultat de l'exercice	136		3 663		2 242	
	Subventions d'investissement	137					
	Provisions réglementées	140					
		Total I	142		15 905		12 242
	Provisions pour risques et charges		Total II	154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés	166		23 590		12 407	
	Dettes fiscales et sociales (dt montant de la TVA)	169	172	8 332	11 892	10 565	
	Comptes courants d'associés	173		31 512		29 665	
	Autres dettes	175				3 717	
	Produits constatés d'avance	174					
		Total III	176		66 993		56 355
	Total général (I + II + III)	180		82 898		68 596	
RENVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195			
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		5 592	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Désignation de l'entreprise : 13 ELECT ENERGIES

Néant *

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *		
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406						
	Autres	410		412		414		416						
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426						
	Constructions	430		432		434		436						
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	9 000	442	1 049	444		446	10 049					
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456						
	Matériel de transport	460	7 000	462		464		466	7 000					
	Autres immobilisations corporelles	470	1 247	472	3 393	474		476	4 640					
Immobilisations financières		480	430	482	1 150	484	400	486	1 180					
TOTAL		490	17 677	492	5 592	494	400	496	22 869					
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES														
Fonds commercial		495		497		498		499						
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506						
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516						
	Constructions	520		522		524		526						
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	1 889	532	2 037	534		536	3 926					
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546						
	Matériel de transport	550	5	552	1 750	554		556	1 755					
	Autres immobilisations corporelles	560	162	562	844	564		566	1 006					
TOTAL		570	2 056	572	4 631	574		576	6 687					
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)										
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10				
	CAUTION TOTAL													
Immobilisations	Valeur d'actif *		Amortissements *		Valeur résiduelle		Prix de cession *		Plus ou moins-values					
	①		②		③		④		Court terme *		Long terme			
									⑤		19 % ⑥	15 % ou 12.8 % ⑦	0 % ⑧	
1	400				400				(400)					
2														
3														
4														
5														
6														
7														
8														
9														
10														
TOTAL	578	400	580		582	400	584		586	(400)	581		589	
Plus-values taxables à 19 % (1)				579	Régularisations			590		583		594		595
TOTAL								596	(400)	585		597		599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Désignation de l'entreprise : 13 ELECT ENERGIES

Néant *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A		NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607			
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616			
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626			
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636			
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646			
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656			
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666			
TOTAL		680		682		684		686			

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits imputés		983
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)		982
Déficits reportables		984
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis
Déficits de l'exercice		860
Nombre d'opérations sur l'exercice		982 ter
Total des déficits restant à reporter (870=984+860)		870

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380	
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	40 830
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	19 691
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

5

Désignation de l'entreprise : 13 ELECT ENERGIES		Néant <input checked="" type="checkbox"/>
Exercice ouvert le : 01/01/2023	et clos le : 31/12/2023	Durée en nombre de mois : 1 2
DECLARATION DES EFFECTIFS		
Effectif moyen du personnel * :		376
dont apprentis		657
dont handicapés		651
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE		
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105
TOTAL 1		106
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143
Subventions d'exploitation reçues		113
Variation positive des stocks		111
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153
TOTAL 2		144
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)		
Achats		121
Variation négative des stocks		145
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150
TOTAL 3		152
IV- Valeur ajoutée produite		
Calcul de la valeur ajoutée	(total 1 + total 2 - total 3)	137
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE		
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD		
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022	Effectifs au sens de la CVAE * align="center">023
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026
Période de référence	024	160
Date de cessation		186
<small>(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.</small>		
<small>* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SI2 § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.</small>		

Cegid Quadra

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° de dépôt
[]

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1
1

(1) Néant *

EXERCICE CLOS LE [3 1 1 2 2 0 2 3]

N° SIRET [9 0 3 2 6 6 5 2 6 0 0 0 1 6]

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE [13 ELECT ENERGIES]

ADRESSE (voie) [1201 CHEMIN DES POISSONNIERS]

CODE POSTAL [13600] VILLE [LA CIOTAT]

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []

Adresse : N° [] Voie []

Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []

Adresse : N° [] Voie []

Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []

Adresse : N° [] Voie []

Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []

Adresse : N° [] Voie []

Code postal [] Commune [] Pays []

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) [Mme] Nom de famille [EL-KOUCHAMI] Prénom(s) [HIND]

Nom d'usage [EL-KOUCHAMI] % de détention [100.00] Nb de parts ou actions [100]

Naissance : Date [040776] N° Département [] Commune [] Pays [MA]

Adresse : N° [120] Voie [CHEMIN DES POISSONNIERS]

Code postal [13600] Commune [LA CIOTAT] Pays [France]

Titre (2) [] Nom de famille [] Prénom(s) []

Nom d'usage [] % de détention [] Nb de parts ou actions []

Naissance : Date [] N° Département [] Commune [] Pays []

Adresse : N° [] Voie []

Code postal [] Commune [] Pays []

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2023	12	31/12/2022	16	Euros	%
Ventes marchandises + Production	146 582	100.00	248 665	100.00	102 083	41.05
+ Ventes de marchandises						
- Coût d'achat des marchandises vendues	45 867		114 165		68 298	59.82
Marge commerciale	45 867		114 165		68 298	59.82
+ Production vendue	146 582	100.00	248 665	100.00	102 083	41.05
+ Production stockée ou déstockage						
+ Production immobilisée						
Production de l'exercice	146 582	100.00	248 665	100.00	102 083	41.05
- Matières premières, approvisionnements consommés						
- Sous traitance directe	4 166	2.84	4 489	1.81	323	7.19
Marge brute de production	142 416	97.16	244 176	98.19	101 760	41.67
Marge brute globale	96 549	65.87	130 011	52.28	33 462	25.74
- Autres achats + charges externes	39 504	26.95	41 532	16.70	2 028	4.88
Valeur ajoutée	57 045	38.92	88 479	35.58	31 434	35.53
+ Subventions d'exploitation						
- Impôts, taxes et versements assimilés	1 072	0.73	1 319	0.53	247	18.70
- Salaires du personnel	31 652	21.59	56 605	22.76	24 953	44.08
- Charges sociales du personnel	14 788	10.09	25 991	10.45	11 203	43.10
Excédent brut d'exploitation	9 532	6.50	4 564	1.84	4 968	108.85
+ Autres produits de gestion courante	10	0.01	11		1	7.66
- Autres charges de gestion courante	739	0.50	376	0.15	363	96.68
+ Reprises amortissements provisions, transferts de charges	538	0.37			538	
- Dotations aux amortissements	4 631	3.16	2 056	0.83	2 575	125.24
- Dotations aux provisions						
Résultat d'exploitation	4 710	3.21	2 144	0.86	2 567	119.75
+ Quotes parts de résultat sur opérations en commun						
+ Produits financiers						
- Charges financières						
Résultat courant	4 710	3.21	2 144	0.86	2 567	119.75
+ Produits exceptionnels						
- Charges exceptionnelles	400	0.27	45	0.02	355	788.89
Résultat exceptionnel	400	0.27	45	0.02	355	788.89
- Impôt sur les bénéfices	647	0.44	143	0.06	790	552.45
- Participation des salariés						
Résultat NET	3 663	2.50	2 242	0.90	1 422	63.43

13-ELECT-ENERGIES

SAS au capital de 10 000 euros

14 Av Des Sorbiers. ZA Athélia V
13600 La Ciotat

RCS Marseille 903 266 526

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ASSOCIES STATUANT SUR LES
COMPTES CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**

L'an Deux Mille Vingt Quatre
Le 15 mai à onze heures,

Les associés de la société 13 ELECT ENERGIES, SAS unipersonnelle au capital de 10 000 € divisé en 100 actions de 100 euros chacune, se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social, suivant la convocation qui leur a été faite par la Présidence.

Sont présents ou représentés :

Mme Hind EL-KOUCHAMI, propriétaire de 100 actions ci,
Total des actions associés présents ou représentés : 100 actions soit 100 % du capital
Est également Présent, Monsieur Daniel BUCAMP, Président non associé.
Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé en entrant en séance.
L'assemblée est présidée par Madame Hind EL-KOUCHAMI, associée unique de la société.

100 actions

La feuille de présence révèle que les associés présents ou régulièrement représentés détiennent la totalité des actions et qu'en conséquence l'assemblée est habilitée à prendre toutes décisions ordinaires conformément aux statuts et aux textes en vigueur exigeant plus de la moitié du capital social.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- La feuille de présence,
- Le rapport spécial de la présidence sur les conventions visées à l'article L 227-10 du code de Commerce,
- Le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée,
- L'inventaire, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2023, un exemplaire des statuts.

Le président déclare que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- ⇒ Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023,
- ⇒ Affectation du résultat,
- ⇒ Quitus à la présidence,
- ⇒ Approbation s'il y a lieu, des conventions visées par l'article L 227-10 du code de commerce,
- ⇒ Dépenses non admises dans les charges déductibles art 39-4 du CGI
- ⇒ Distributions de dividendes au cours des trois derniers exercices, art 243 bis du CGI
- ⇒ Rémunération de la présidence
- ⇒ Pouvoirs pour formalité
- ⇒ Questions diverses.

Le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des associés donne acte à la présidence de ce que les dispositions légales concernant tant la convocation de l'assemblée que la communication des comptes sociaux ont bien été respectées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

DEUXIEME RESOLUTION

La collectivité des associés, approuve l'inventaire, ainsi que le bilan, le compte de résultat et les comptes dans leur ensemble, tels qu'ils ont été présentés par la présidence.

Elle décide d'affecter intégralement le bénéfice de l'exercice d'un montant de 3663 euros aux autres réserves.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

TROISIEME RESOLUTION

La collectivité des associés donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

QUATRIEME RESOLUTION

Conformément aux dispositions de l'article L. 227-10 du Code de commerce, la collectivité des associés approuve les conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé dont le détail figure dans l'annexe jointe à ce procès-verbal.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

CINQUIEME RESOLUTION

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, la collectivité des associés prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

SIXIEME RESOLUTION

La collectivité des associés prend acte, pour satisfaire à l'obligation imposée par l'article 243 Bis du Code Général des Impôts, qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au cours des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

SEPTIEME RESOLUTION

La collectivité des associés approuve l'absence de rémunération de la Présidence sur l'exercice écoulé et décidé de maintenir l'absence de rémunération sur l'exercice 2024

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

HUITIEME RESOLUTION

La collectivité des associés confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'extrait du présent procès-verbal en vue de l'accomplissement des formalités requises.

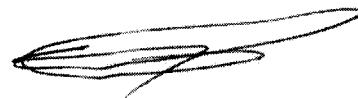
Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le Président.



Madame Hind EL-KOUCHAMI
Associée unique



Monsieur Daniel BUCAMP
Président